

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GAT ASSURANCES

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT ASSURANCES** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI et Mr Fehmi LAOUIRINE.

Annexe n°1

Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	A.1	6 421 824	(5 139 694)	1 282 130	1 603 689
AC11 Investissements de recherche et développement		6 421 824	(5 139 694)	1 282 130	1 603 689
AC14 Acomptes versés		-	-	-	-
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A.1	15 016 939	(9 026 396)	5 990 543	5 389 480
AC21 Installations techniques et machines		12 918 744	(7 475 565)	5 443 179	4 956 011
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		2 085 622	(1 550 831)	534 791	426 200
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		12 573	-	12 573	7 269
AC3 Placements	A.2	239 397 878	(18 165 997)	221 231 881	205 538 400
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés		35 651 957	(14 036 098)	21 615 859	20 789 843
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 911 075	(13 258 653)	7 652 422	7 913 655
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 586 427	(776 955)	5 809 472	5 647 223
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		8 154 455	(490)	8 153 965	7 228 965
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		14 150 912	-	14 150 912	14 150 912
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		14 150 912	-	14 150 912	14 150 912
AC33 Autres placements financiers		189 079 046	(4 129 899)	184 949 147	168 753 604
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		53 768 835	(4 129 899)	49 638 936	47 143 932
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		74 720 853	-	74 720 853	60 637 563
AC333 Prêts hypothécaires		-	-	-	-
AC334 Autres Prêts		89 358	-	89 358	120 910
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		60 500 000	-	60 500 000	60 851 199
AC336 Autres		-	-	-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes		515 963	-	515 963	1 844 041
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A.3	54 230 219	-	54 230 219	49 201 066
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 066 316	-	7 066 316	7 010 494
AC520 Provision d'assurance vie		-	-	-	-
AC530 Provisions pour sinistres Vie		-	-	-	-
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		46 878 571	-	46 878 571	41 676 713
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		285 333	-	285 333	513 859
AC6 Créances	A.4	85 405 477	(19 824 459)	65 581 018	63 688 600
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		61 938 137	(18 960 979)	42 977 158	40 395 757
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	8 127 949	(1 823 320)	6 304 629	5 749 748
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	45 602 400	(16 204 971)	29 397 429	28 532 465
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	8 207 788	(932 688)	7 275 100	6 113 544
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A.4.4	18 570 344	-	18 570 344	16 996 305
AC63 Autres créances	A.4.5	4 896 996	(863 480)	4 033 516	6 296 538
AC631 Personnel		203 900	(139 320)	64 580	80 322
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 967 996	(9 305)	2 958 691	4 841 278
AC633 Débiteurs divers		1 725 100	(714 855)	1 010 245	1 374 938
AC64 Créances sur ressources spéciales		-	-	-	-
AC7 Autres éléments d'actif	A.5	14 691 002	(1 207 632)	13 483 370	22 485 803
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	3 955 454	(1 207 632)	2 747 822	12 238 791
AC72 Charges reportées		6 772 332	-	6 772 332	6 836 724
C721 Frais d'acquisition reportés		6 188 575	-	6 188 575	5 915 595
AC722 Autres charges à répartir		583 757	-	583 757	921 129
AC73 Comptes de régularisation actifs	A.5.2	3 963 217	-	3 963 217	3 410 288
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		3 302 131	-	3 302 131	3 073 892
AC732 Estimations de réassurance		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		661 086	-	661 086	336 396
Total des actifs		415 163 339	(53 364 178)	361 799 161	347 907 038

Annexe n°2

Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux Propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		15 078 153	15 084 744
CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5 Résultat reporté		(6 435 015)	(13 852 142)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		58 732 438	51 321 901
CP6 Résultat de l'exercice		9 301 193	7 417 127
Total des capitaux propres avant affectation	CP1	68 033 631	58 739 028
Passifs			
PA1 Autres passifs financiers		663	3 225
PA11 Emprunts obligataires		-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise		-	-
PA13 Autres emprunts		663	3 225
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers		-	-
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P1	4 798 258	1 778 422
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		4 798 258	1 778 422
PA3 Provisions techniques brutes	P2	221 088 210	220 345 598
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	32 786 234	30 373 665
PA320 Provision d'assurance vie		-	-
PA330 Provision pour sinistres (vie)		63 098	-
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	181 214 334	181 033 072
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		-	-
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		2 867 754	2 496 529
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		870 990	615 480
PA360 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	3 285 800	5 826 852
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P3	51 348 457	46 646 707
PA6 Autres dettes	P4	13 089 653	15 395 857
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P4.1	6 612 689	5 913 853
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 612 689	5 913 853
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		-	-
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P4.2	55 152	55 152
PA63 Autres dettes	P4.3	6 421 813	9 426 852
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 600	-
PA632 Autres Dettes		829 993	34 884
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités ;	P4.3.1	3 410 225	3 064 643
PA634 Crédoeurs divers	P4.3.2	2 177 994	6 327 325
PA635 Concours Bancaires		-	-
PA64 Ressources spéciales		-	-
PA7 Autres passifs	P5	3 440 289	4 998 200
PA71 Comptes de régularisation passif		3 440 289	4 998 200
PA72 Ecart de conversion		-	-
Total des passifs		293 765 530	289 168 010
Total des capitaux propres et passifs		361 799 161	347 907 038

Annexe n°3

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2015		Exercice clos le 31/12/2014	
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes Acquis	128 416 712	(39 157 274)	89 259 438	90 495 131
PRNV11 Primes émises et acceptées	130 829 282	(39 213 095)	91 616 187	88 208 748
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(2 412 570)	55 821	(2 356 749)	2 286 383
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	7 260 843		7 260 843	10 466 425
PRNV2 Autres produits techniques	47 074		47 074	161 857
CHNV1 Charges de Sinistres	(78 508 775)	14 750 944	(63 757 831)	(73 883 570)*
CHNV11 Montants payés	(78 447 807)	9 549 087	(68 898 720)	(68 094 975)*
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(60 968)	5 201 857	5 140 889	(5 788 595)
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	2 434 343	(228 526)	2 205 817	(150 566)*
CHNV3 Participations aux bénéfiques et ristournes	(1 514 195)	646 894	(867 301)	(1 516 704)*
CHNV4 Frais d'exploitation	(24 599 043)	8 420 251	(16 178 792)	(16 585 824)
CHNV41 Frais d'acquisition	(21 892 306)		(21 892 306)	(22 275 703)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-		-	-
CHNV43 Frais d'administration	(2 706 737)		(2 706 737)	(2 409 400)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		8 420 251	8 420 251	8 099 279
CHNV5 Autres charges techniques	(8 495 920)		(8 495 920)	(4 818 554)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-		-	-
Résultat Technique Non Vie	25 041 040	(15 567 711)	9 473 328	4 168 195

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

Annexe n°4

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2015			Exercice clos le 31/12/2014
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes	2 659 012	(94 609)	2 564 403	5 189 889
PRV11 Primes émises et acceptées	2 659 012	(94 609)	2 564 403	5 189 889
PRV2 Produits de placements	41 120	-	41 120	1 661 967
PRV21 Revenus des placements	41 120	-	41 120	1 661 967
PRV22 Autres produits des placements	-	-	-	-
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	-	-	-	-
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	-	-	-	-
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	-	-	-	-
PRV4 Autres produits techniques	6 458	-	6 458	-
CHV1 Charges de sinistres	(515 730)	(20 520)	(536 250)	(2 231 395)*
CHV11 Montants payés	(332 337)	(20 520)	(352 857)	(1 889 102)*
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(183 393)	-	(183 393)	(342 293)
CHV2 Variation des Provisions Techniques	(148 799)	-	(148 799)	(2 503 826)*
CHV21 Provisions d'assurance vie	-	-	-	(2 503 826)*
CHV22 Autres provisions techniques	(148 799)	-	(148 799)	-
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	-	-	-	-
CHV3 Participation aux bénéfiques et ristournes	(104 772)	50 465	(54 307)	367 673*
CHV4 Frais d'exploitation	(280 658)	(15 787)	(296 445)	(956 934)
CHV41 Frais d'acquisition	(243 953)	-	(243 953)	(575 624)
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
CHV43 Frais d'Administration	(36 705)	-	(36 705)	(440 467)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	-	(15 787)	(15 787)	59 157
CHV5 Autres charges techniques	(102 811)	-	(102 811)	(218 657)
CHV9 Charges de placements	(13 021)	-	(13 021)	(215 014)
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'	(11 594)	-	(11 594)	(215 014)
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	-	-	-
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	(1 427)	-	(1 427)	-
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-	-	-	-
Résultat Technique Vie	1 540 799	(80 451)	1 460 348	1 093 704

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

Annexe n°5

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Résultat Technique de l'assurance Non Vie		9 473 328	4 168 195
Résultat Technique de l'assurance Vie		1 460 348	1 093 704
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie		13 688 529	14 933 100
PRNT11 Revenus des placements		13 688 529	14 933 100
PRNT12 Produits des autres placements		-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		-	-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie		(4 334 421)	(1 931 943)
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(4 334 421)	(1 931 943)
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		-	-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		(7 260 843)	(10 466 425)
PRNT2 Autres produits non techniques		435 356	677 183
CHNT3 Autres charges non techniques		(860 314)	(769 408)
Résultats provenant des activités ordinaires		12 601 983	7 704 406
CHNT4 Impôts sur le Résultat		(3 300 790)	(287 279)
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		9 301 193	7 417 127
PRNT4 Gains extraordinaires		-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires		-	-
Résultat Net de l'exercice		9 301 193	7 417 127
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits		-	-
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges		-	-
Résultat net après modifications comptables		9 301 193	7 417 127

Annexe n°6

Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Total Engagements reçus		1 135 929	1 234 039
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés		-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage		554 720	654 390
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux		581 209	579 649
Total Engagements donnés		-	3 934 289
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		-	-
Autres engagements donnés		-	3 934 289
Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires		-	-
Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		-	-
Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-	-
Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-	-

Annexe n°7

Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		128 148 387	132 056 377*
Sommes versées pour paiement des sinistres		(63 024 566)	(77 962 779)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		-	-
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		-	-
Commissions versées sur les acceptations		-	-
Décaissements de primes pour les cessions		(16 819 189)	(16 186 638)
Encaissements des sinistres pour les cessions		1 467 176	10 550 892
Commissions reçues sur les cessions		-	-
Commissions versées aux intermédiaires		(12 507 965)	(13 004 086)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(17 807 417)	(18 082 619)
Variation des dépôts auprès des cédantes		-	-
Variation des espèces reçues des cessionnaires		-	-
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		(168 396 050)	(241 980 870)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		146 624 414	266 297 015
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(18 903 409)	(18 801 878)
Produit financiers reçus		14 596 925	16 492 655
Impôts sur les bénéfices payés		-	-
Autres mouvements		386	(39 230 373)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(6 621 308)	147 694*
Flux de trésorerie provenant de l'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(1 985 650)	(1 079 593)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		22 000	122 550
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de part		-	-
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de partici		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(1 963 650)	(957 043)
Flux de trésorerie provenant du Financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	7 431 400
Dividendes et autres distributions		(64 000)	(97 643)
Encaissements provenant d'emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts		-	-
Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		-	-
Total des Flux de trésorerie provenant du financement		(64 000)	7 333 757
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		-	-
Variation nette de la trésorerie		(8 648 958)	6 524 409
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB début de période		12 604 411	6 080 002
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB fin de période		3 955 453	12 604 411

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptés. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

2.2 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent deux types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels,

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

Méthodologie GAT :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- ✓ l'existence de tiers ;
- ✓ l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- ✓ les garanties du contrat ;
- ✓ la responsabilité de notre assuré ;
- ✓ la nature des pièces justificatives fournies ;
- ✓ les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration, la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytiques de répartition des charges (par nature / par destination).

2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérives des sinistres (IBNR & IBNER)

Définition (Réf : NCT 29)

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

Méthodologie GAT :

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie.

Description de l'appliquatif utilisé :

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported). Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge. Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

2.6 Provisions pour PB et ristournes non vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Mode de calcul :

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT :

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

3.1 Provisions pour Provisions mathématiques vie

Définition :

Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Mode de calcul :

Les provisions mathématiques en assurance vie comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

La provision mathématique en assurance vie doit être calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

Le calcul des provisions mathématiques doit être fait sur la base de la prime d'inventaire c'est à dire de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats.

La provision mathématique en assurance vie est calculée d'après la table de mortalité TD 99, et compte tenu des taux d'intérêt et des chargements.

Méthodologie GAT :

- **Contrats individuels :**

Temporaire décès en couverture de prêt à prime unique :

Ce contrat couvre le risque de décès des emprunteurs. En cas de décès de l'assuré, le capital restant est versé au bénéficiaire. Le capital restant est calculé en amortissant linéairement le capital initial sur la durée du prêt moins la franchise.

Conformément à la nouvelle réglementation pour l'ensemble des contrats:

La provision calculée par le GAT est calculée pour chaque individu en prenant en compte les franchises, la mortalité appliquée provient de la table TD 99. Cette provision inclut la provision pour frais de gestion des sinistres. Le taux technique utilisé est de 3%. L'amortissement linéaire est mensuel dans ce calcul.

- **Contrats collectifs :**

La provision est calculée d'une façon contractuelle et selon les spécificités de chaque contrat. Lors de l'arrêté des états financiers, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie, nette des capitaux échus et des rachats.

3.2 Provision pour sinistres à payer vie

Définition :

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Mode de calcul :

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie GAT :

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

3.3 Provision pour frais de gestion

Définition :

Il s'agit d'une provision constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Cette provision vise à couvrir les charges de gestion engendrées par les contrats en portefeuille dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

Mode de calcul :

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les chargements sur primes correspondent à la valeur actuelle probable de la part des primes perçues postérieurement à la date de clôture de l'exercice, qui est affectée à la gestion des contrats. A ce titre, seuls les contrats à primes périodiques sont concernés.

Les produits financiers correspondent à la valeur actuelle des produits financiers qui seront utilisables dans le futur par l'assureur pour couvrir les frais nécessaires pour la bonne fin des contrats.

Les produits financiers qui doivent être versés aux assurés ou aux bénéficiaires en vertu d'obligations réglementaires et/ou de clauses contractuelles doivent être exclus du calcul.

Méthodologie GAT :

Cette provision est incluse dans la formule de calcul des PM pour les contrats collectifs et est prévue au niveau de la note technique pour les contrats individuels.

3.4 Autres provisions techniques :

3.4.1 Prévision des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

Méthodologie GAT :

Pour l'exercice 2014, le GAT a utilisé, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

3.4.2 Provision mathématique des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

Méthodologie GAT :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédirentiers. L'âge du crédirentier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

3.4.3 Provision pour risques en cours

Définition :

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Méthodologie GAT :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutif de la catégorie)

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.:

3.4.4 Provision pour égalisation

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie GAT :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

3.4.5 Provision pour équilibrage

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision

sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevée des primes ou cotisations d'assurance nettes au cours des cinq exercices précédents.

Méthodologie GAT :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

3.4.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mis à la charge de l'entreprise ;

Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;

Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

3.4.7 Provision pour dépréciation des créances

A la date de la clôture, le GAT applique la méthode suivante pour le provisionnement des arriérés :

- 0% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2015;
- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2014 ;
- 50% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2013 ;
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2012 et antérieurs ;

4. PLACEMENTS

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC26.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2015 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charges par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais de généraux	Masse salariale, nombre de dossier en archive
Contentieux primes	Valeur des primes en contentieux

Les notes aux états financiers

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 décembre 2015 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés à fin décembre 2015 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

1- LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan clos au 31 Décembre 2015 totalise 361 799 161 dinars contre 347 907 038 dinars au 31 Décembre 2014 accusant ainsi une augmentation de 4%.

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2015 à 134 289 795 dinars contre 132 237 811 dinars à fin 31 Décembre 2014, accusant ainsi une augmentation de 2%.

La situation au 31 Décembre 2015 dégage un bénéfice net d'impôt de 9 301 193 dinars contre un bénéfice de 7 417 127 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2015 un montant net de 221 231 881 dinars contre 205 538 400 dinars au 31 Décembre 2014, soit une augmentation de 15 693 481 dinars.

Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 742 613 dinars en passant de 220 345 597 dinars au 31 Décembre 2014 à 221 088 210 au 31 Décembre 2015.

2- LES NOTES COMPLEMENTAIRES

F.1 - NOTES SUR LE BILAN

F.1.1 - L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2015 une valeur comptable nette de 7 272 673 dinars contre 6 993 169 dinars au 31 Décembre 2014, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Actifs incorporels	6 421 824	(5 139 694)	1 282 130	6 254 203	(4 650 514)	1 603 689
Investissements de recherche & développement	1 279 163	(1 279 163)	0	1 279 163	(1 279 163)	-
Ressources Externes Intégration	1 121 997	-	1 121 997	929 540	-	929 540
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	35 000	(14 575)	20 425	35 000	(7 575)	27 425
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Logiciels	3 985 665	(3 845 956)	139 709	4 010 500	(3 363 776)	646 724
Concessions, brevets, licences, marques	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Actifs corporels d'exploitation	15 016 939	(9 026 396)	5 990 543	13 669 888	(8 280 408)	5 389 480
Installations techniques et machines	12 918 744	(7 475 565)	5 443 179	11 789 550	(6 833 540)	4 956 011
Autres installations, outillages et mobiliers	2 085 622	(1 550 831)	534 791	1 873 069	(1 446 868)	426 200
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	12 573	-	12 573	7 269	-	7 269
Total	21 438 763	(14 166 090)	7 272 673	19 924 091	(12 930 922)	6 993 169

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2015 une valeur comptable nette de 221 231 881 dinars contre 205 538 400 dinars au 31 Décembre 2014 , le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	35 651 956	(14 036 097)	21 615 859	34 387 356	(13 597 512)	20 789 844
Bon de trésors et obligations	74 720 853	-	74 720 853	60 637 563	-	60 637 563
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	47 755 973	(4 085 113)	43 670 860	47 885 833	(2 826 539)	45 059 294
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	20 163 774	(44 786)	20 118 988	16 260 157	(24 607)	16 235 550
Placement monétaire et autres liquidités	60 589 358	-	60 589 358	60 972 109	-	60 972 109
Dépôts auprès des entreprises cédantes	515 963	-	515 963	1 844 040	-	1 844 040
Total	239 397 878	(18 165 997)	221 231 881	221 987 058	(16 448 658)	205 538 400

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2015 pour un montant de 54 230 219 dinars contre 49 201 066 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mises à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Part des réassureurs dans les PPNA	7 066 316	7 010 494
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	46 878 570	41 676 713
Part des réassureurs dans les réserves de stabilité	285 333	513 859
Total	54 230 219	49 201 066

Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2015 une valeur comptable nette de 65 581 018 dinars contre 63 688 600 au 31 Décembre 2014, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	8 127 949	(1 823 320)	6 304 629	7 808 991	(2 059 243)	5 749 748
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	45 602 400	(16 204 971)	29 397 429	44 528 682	(15 996 218)	28 532 465
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	8 207 788	(932 688)	7 275 100	7 443 974	(1 330 430)	6 113 544
Créances nées d'opérations de réassurance	18 570 344	-	18 570 344	16 996 305	-	16 996 305
Personnel	203 900	(139 320)	64 580	202 629	(122 307)	80 322
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 967 996	(9 305)	2 958 691	4 850 584	(9 305)	4 841 278
Débiteurs divers	1 725 100	(714 855)	1 010 245	2 222 148	(847 210)	1 374 938
Créances sur ressources spéciales	-	-	-	-	-	-
Total	85 405 477	(19 824 459)	65 581 018	84 053 313	(20 364 713)	63 688 600

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2015 un solde net de 6 304 629 dinars contre 5 749 748 au 31 Décembre 2014. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
PANE Brute	8 127 949	7 808 991
Primes à annuler	(1 823 320)	(2 059 243)
Total	6 304 629	5 749 748

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2015	31/12/2014
Automobile	217 567	196 531
Incendie	513 645	824 424
Transport	969 490	960 793
Risques Divers	74 439	73 730
Risques spéciaux	111 967	154 937
Responsabilité Civile	447 354	697 483
Groupe	5 758 797	4 646 579
Assistance au voyage	34 690	44 046
Vie		210 469
Total	8 127 949	7 808 991

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2015	31/12/2014
Automobile	939 384	1 100 682
Incendie	320 838	255 404
Transport	61 503	15 181
Risques Divers	68 130	55 506
Risques spéciaux	117 010	148 316
Responsabilité Civile	34 488	33 068
Groupe	281 967	348 938
Vie	-	102 147
Total	1 823 320	2 059 243

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2015 un solde net de 29 397 429 dinars contre 28 532 465 au 31 Décembre 2014. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs.

Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2015 une valeur de 16 204 971 dinars contre 15 996 218 dinars en 2014 détaillées comme suit :

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<i>Désignation</i>	Provision	Provision
Provisions sur les primes à recevoir	6 446 149	4 991 581
Provisions sur les primes en contentieux	4 728 076	5 561 412
Provisions sur les créances des intermédiaires	4 454 200	4 866 680
Provisions sur les C/C Co-assureurs	576 545	576 545
Total	16 204 971	15 996 217

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE:

Ce poste présente au 31 Décembre 2015 un solde net de 7 275 100 dinars contre 6 113 544 dinars au 31 Décembre 2014. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit:

Désignation	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	8 207 788	(932 688)	7 275 100	7 443 974	(1 330 430)	6 113 544
Total	8 207 788	(932 688)	7 275 100	7 443 974	(1 330 430)	6 113 544

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2015 un solde net de 18 570 344 dinars contre 16 996 305 au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C Réassureurs	18 126 350		18 126 350	16 552 311		16 552 311
C/C Cessionnaires STAR	443 994		443 994	443 994		443 994
Total	18 570 344	-	18 570 344	16 996 305	-	16 996 305

A 4.5 – AUTRES CREANCES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2015 un solde net de 4 033 516 dinars contre 6 296 538 au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	203 900	(139 320)	64 580	202 629	(122 307)	80 322
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 967 996	(9 305)	2 958 691	4 850 584	(9 305)	4 841 278
Débiteurs divers	1 725 100	(714 855)	1 010 245	2 222 148	(847 210)	1 374 938
Total	4 896 996	(863 480)	4 033 516	7 275 361	(978 822)	6 296 538

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2015 une valeur comptable nette de 13 483 370 dinars contre 22 485 803 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	3 955 454	(1 207 632)	2 747 822	12 604 409	(365 620)	12 238 789
Frais d'acquisition reportés	6 188 575	-	6 188 575	5 915 595	-	5 915 595
Autres charges à répartir	583 757	-	583 757	921 129	-	921 129
Estimations de réassurance	-	-	-	-	-	-
Compte de Régularisations Actifs :						
Intérêts et loyers acquis non échus	3 302 131	-	3 302 131	3 073 892	-	3 073 892
Autres comptes de régularisation	661 086	-	661 086	336 396	-	336 396
Total	14 691 002	(1 207 632)	13 483 370	22 851 423	(365 620)	22 485 803

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2015 un solde net de 2 747 822 dinars contre 12 238 791 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	1 502	-	1 502	735	-	735
Banques et chèques postaux	3 953 952	(1 207 632)	2 746 320	12 603 676	(365 620)	12 238 056
Total	3 955 454	(1 207 632)	2 747 822	12 604 411	(365 620)	12 238 791

A 5.2 – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF :

Ce poste présente au 31 Décembre 2015 un solde net de 3 963 217 dinars contre 3 410 288 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et loyers courus et non Echus	3 302 131	3 073 892
Autres Comptes de Régularisation	661 086	336 396
Total	3 963 217	3 410 288

F.1.2 - NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45 000 000 dinars constitués de 4 500 000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée. Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2015 un montant de 68 033 631 dinars contre 58 739 028 dinars au 31 décembre 2014 enregistrant une variation de 9 294 603 dinars.

Les variations des capitaux propres entre 31 Décembre 2014 et 31 Décembre 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Total au 31/12/2014	Mouvements de la période	Affectation du résultat	Total au 31/12/2015
Capital social	45 000 000			45 000 000
Réserves Facultatives	1 371 533			1 371 533
Réserve légale	727 904			727 904
Réserves de Garantie	37 685			37 685
Réserves spéciales de réévaluation légales	345			345
Réserves spéciales de réévaluation libres	5 088 955			5 088 955
Primes d'émission	12 800 000			12 800 000
Résultat reportés	(10 668 500)		7 417 127	(3 251 373)
Modifications comptables affectant le résultat	(3 183 642)			(3 183 642)
Fonds social	147 622	(6 591)		141 031
Capitaux propres avant résultat	51 321 901	-6 591	7 417 127	58 732 438
Résultat de l'exercice	7 417 127	9 301 193	(7 417 127)	9 301 193
Total capitaux propres	58 739 028	9 294 603	0	68 033 631

*Le résultat par action de 2015 est de 2.066 dinars.

F.1.3 - NOTE SUR LE PASSIF

Note P 1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges de 4 798 258 dinars a été constituée au titre des provisions pour congés payés et provision pour pensions et obligations similaires. Le montant de cette provision totalisait un montant de 1 778 422 dinars à la clôture de l'exercice 2014.

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour congés payés	890 514	-
Autres provisions pour risque fiscal et social	507 744	1 778 422
Autres Provision pour risques	3 400 000	-
Total	4 798 258	1 778 422

Note P 2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Au 31 décembre 2015, les provisions techniques totalisent 221 088 210 dinars contre 220 345 598 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour primes non acquises Non Vie	32 786 234	30 373 665
Provisions pour sinistres Non Vie	181 214 334	181 033 072
Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie	2 867 754	2 496 529
Provisions pour égalisation et équilibrage	870 990	615 480
Provisions pour sinistres Vie	63 098	-
Autres provisions techniques Non Vie	3 285 800	5 826 852
Total	221 088 210	220 345 598

P 2-1 Provisions pour primes non acquises :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015 un total de 32 786 234 dinars contre 30 373 665 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaille par branche comme suit:

Branches	31/12/2015	31/12/2014
Automobile	21 815 525	21 618 055
Incendie	2 620 588	2 270 933
Transport	770 619	1 225 570
Risques Divers	828 831	825 100
Risques spéciaux	3 819 981	3 177 289
Responsabilité Civile	453 500	446 089
Groupe	73 923	112 597
Assurance voyage	302 802	283 565
Acceptations	2 100 468	414 467
Total	32 786 234	30 373 665

P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non vie:

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015 un total de 181 214 334 dinars contre 181 033 072 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour SAP	150 595 971	155 476 287
Provisions pour sinistres tardifs	22 462 013	22 131 844
Prévisions de recours à encaisser	(5 304 131)	(6 201 960)
Provisions pour chargement de gestion	13 460 481	9 626 900
Total	181 214 334	181 033 072

P 2.3 – Autres provisions techniques non vie:

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015 un total de 3 285 800 dinars contre 5 826 852 dinars au 31 Décembre 2014.

Ce poste représente les provisions mathématiques rentes qui sont en liquidation et qui ont atteint au 31 décembre 2015 une valeur de 3 285 800 dinars contre 3 454 948 dinars au 31/12/2014.

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour risques en cours	-	2 371 904
Les provisions Mathématiques des rentes	3 285 800	3 454 948
Total	3 285 800	5 826 852

Note P 3– DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015 un total de 51 348 457 dinars contre 46 646 707 dinars au 31 Décembre 2014.

Note P 4 – AUTRES DETTES :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015 un total de 13 089 653 dinars contre 15 395 857 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 612 689	5 913 853
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 152	55 152
Dépôts et cautionnements reçus	3 600	-
Autres Dettes	829 993	34 884
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 410 225	3 064 643
Créditeurs divers	2 177 994	6 327 325
Total	13 089 653	15 395 857

P 4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015 un total de 6 612 689 dinars contre 5 913 853 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dettes en C/C envers les agents et succursales	5 006 931	4 428 123
Provisions sur primes	1 158 998	1 195 898
Dettes envers les co-assureurs	443 747	286 819
C/C GAN	3 013	3 013
Total	6 612 689	5 913 853

P 4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurance :

Cette rubrique n'a pas connu de variation au cours de 2015. Elle présente un solde de 55 152 dinars se détaillant comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Compte de cédantes et rétrocedant	55 152	55 152
Total	55 152	55 152

P 4.3 – Autres dettes :

P 4.3.1 - Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015 un total de 3 410 225 dinars contre 3 064 643 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Etat, impôts et taxes retenues à la source	380 870	80 140
Etat, Impôt et autres taxes	1 678 553	1 792 522
Taxes d'assurances	192	193
Organismes de sécurité sociale	1 350 610	1 191 788
Total	3 410 225	3 064 643

P 4.3.2 – Crédoeurs divers :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015 un total de 2 177 994 dinars contre 6 327 325 au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs, prestations de services	1 088 256	1 420 633
Actionnaires, Dividendes à payer	192 546	192 546
Créditeurs divers, autres dettes	897 192	4 714 146
Total	2 177 994	6 327 325

Note P 5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2015 un total de 3 440 289 dinars contre 4 998 200 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Charges à payer	1 872 197	2 464 819
Produits constatés d'avance	423 864	635 283
Régul commissions sur PANE	611 191	641 641
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	523 629	553 598
Produits perçu d'avance	9 408	702 860
Total	3 440 289	4 998 200

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

F 2.1 Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F 2.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F 2.3 Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions

techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.
La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

F 2.4 Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2015 comme suit :

Eléments	2015	Structure	2014	Structure	Evolution
Effectif (hors commerciaux)	219	100%	227	100%	-3,52%
Répartition par collègue					
Cadre	154	70,32%	158	69,60%	-2,53%
Agent de maîtrise	56	25,57%	60	26,43%	-6,67%
Agent d'exécution	9	4,11%	9	3,96%	0,00%
Taux d'encadrement					
Parité					
Hommes	121	55,25%	125	55,07%	-3,20%
Femmes	98	44,75%	102	44,93%	-3,92%
Age moyen	39		39		
Ancienneté moyenne	11		11		
Répartition par type de contrat					
CDD+SIVP	9	4,11%	16	7,05%	-43,75%
CDI	210	95,89%	211	92,95%	-0,47%
Départs	11	5,02%	28	12,33%	-60,71%
Recrutements	4	1,83%	9	3,96%	-55,56%
Turnover	3%		8%		-5%

Eléments	2015	Structure	2014	Structure	Evolution
Salaires	9 279 975	82%	9 390 201	80%	8%
Charges sociales	2 003 096	18%	1 895 137	16%	24%
Frais du personnel	11 283 071	100,00%	11 285 338	100%	6,64%

F 2.5 Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 12 507 695 dinars en 2015 contre 13 004 086 dinars en 2014.

Désignation	2015	2014
commissions servies aux Intermédiaires	12 507 965	13 004 086
Total	12 507 965	13 004 086

F 2.6 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 554 720 dinars contre 654 390 dinars jusqu'au 31 Décembre 2014, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 581 209 dinars jusqu'au 31 Décembre 2015 contre 579 649 dinars jusqu'au 31 Décembre 2014.

F.4 – NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F4.1 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION :

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2015 à -6 621 308 dinars contre 147 694 dinars jusqu'au 31 Décembre 2014.

F4.2 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT :

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2015 à -1 963 650 dinars contre -957 043 dinars jusqu'au 31 Décembre 2014.

F4.3 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT :

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2015 à -64 000 dinars contre 7 333 757 dinars jusqu'au 31 Décembre 2014.

F.5 – NOTES SUR LES PARTIES LIEES :

- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT Assurance une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI). La charge ainsi facturée au titre de l'exercice 2015 s'élève en TTC à 27 537 dinars.

- Suite à l'opération de transfert de portefeuille vie de GAT Assurances à GAT VIE avec date d'effet 01/01/2014, un complément de provisions techniques pour un montant net de 108 322 dinars a été transféré à GAT Vie.

- GAT Assurance a réglé des sinistres Vie pour un montant de 137 302 dinars, ce montant a été refacturé à GAT VIE.

- GAT Assurances a reçu des jetons de présence de l'exercice 2014 de sa filiale GAT Vie pour un montant Brut de 9 000 dinars.

- GAT Promotion Immobilière a souscrit un contrat d'assurance tous risques chantiers avec date d'effet du 28/10/2015 au 27/07/2019 auprès de GAT Assurances. Le montant total de la prime d'assurances s'élève à 26 429 dinars.

- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2015 s'élève à 330 010 dinars.

- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 105 818 dinars.

- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour 15 569 dinars et 16 341 dinars.

- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 598 697 dinars et 15 257 dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2015.

- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 51 006 dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie).

- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2015 est respectivement de 44 981 Dinars et de 13 151 dinars.

- Les comptes intra-groupes portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT. Ces comptes présentent des soldes compensés débiteurs au 31/12/2015 pour respectivement 958 510 dinars pour GAT VIE, 13 700 dinars pour GAT INVESTISSEMENT et 72 569 dinars pour GAT IMMOBILIER.

- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2014 s'élève à 8 888 dinars.

- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2014 est respectivement de 24 433 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 14 553 dinars pour le local loué pour le centre de repli. Outre les charges de location, GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES les frais de Syndic pour 360 dinars.

- GAT ASSURANCES a refacturé a ses filiales GAT IMMOBILIER et GAT VIE le montant des frais téléphoniques supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2015 à 1 414 Dinars pour GAT Immobilier et 1 982 Dinars pour GAT VIE.

- GAT Assurances a reçu des jetons de présence de l'exercice 2014 de sa filiale GAT Immobiliers pour un montant Brut de 6 250 dinars.

TABLEAU D'AMORTISSEMENTS

AU 31 Décembre 2015

IMMOBILISATIONS	ACQUISITIONS			VALEURS D'ACQUISITION AU 31.12.2015	TAUX %	AMORTISSEMENTS				V. C. N
	Au 31/12/2014	2015	REGULARISATION & CESSION			AU 31.12.2014	2015	REGULARISATION & CESSION	CUMULES	
Logiciel Software	4 010 500	23 437	48 272	3 985 665	20	3 015 335	329 370	48 272	3 296 434	689 231
Ressources Externes Intégration	929 540	192 457		1 121 997	20	348 441	201 082		549 522	572 475
Frais d'Etudes et de Recherches	1 279 163			1 279 163	33	1 279 163			1 279 163	0
Fonds commercial	35 000			35 000	20	7 575	7 000		14 575	20 425
Mobiliers et Materiels de Bureaux	1 334 640	177 610		1 512 249	10	998 570	75 017		1 073 587	438 663
Immeubles et Terrain d'exploitation	20 871 979	39 096		20 911 074	5	12 958 323	300 329		13 258 653	7 652 422
Immeubles et terrain Hors exploitation	6 285 922	300 505		6 586 427	5	638 699	138 255		776 955	5 809 472
Matériel de Transport	1 004 248	1 044 700	351 415	1 697 533	20	835 969	170 823	336 955	669 837	1 027 696
Autres Mobiliers et Matériels	61 354			61 354	10	61 354			61 354	0
Agencements Aménagements et Installations	3 661 416			3 661 416	10	2 941 864	145 384		3 087 249	574 168
Aménagement Siège : Travaux	1 963 448	803 991		2 767 440	10	250 200	241 040		491 239	2 276 200
Aménagements des Agences interieurs et extérieurs	1 334 606	88 909	501 090	922 425	10	0	142 352		142 352	780 073
Siège : Enseigne	305 032	21 493		326 525	10	50 354	32 898		83 251	243 274
Petit Matériel d'Exploitation	453 546	34 944		488 489	20	386 944	28 946		415 891	72 599
Oeuvres et Arts	23 530			23 530		0			0	23 530
Matériel d'Exploitation Informatique	2 989 866	14 384		3 004 250	15	2 603 055	158 842		2 761 897	242 353
Hardware DOSI	530 933	8 223		539 155	20	152 098	87 642		239 741	299 414
Dépôt et Cautionnement	7 269	6 589	1 285	12 573						12 573
TOTAUX	47 081 992	2 756 334	902 062	48 936 264		26 527 944	2 058 980	385 227	28 201 697	20 734 567

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation:	Valeur brute					Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	Facturation	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
						Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels														
1.1 Frais de recherche et développement	6 254 203	215 893	48 272		6 421 824	4 650 514		537 452		48 272		5 139 694	0	1 282 130
1.2 Concessions, brevets, licences, marques												0	0	0
1.3 Fonds de commerce												0	0	0
1.4 Acomptes versés												0	0	0
	6 254 203	215 893	48 272	0	6 421 824	4 650 514	0	537 452	0	48 272	0	5 139 694	0	1 282 130
2. Actifs corporels d'exploitation														
2.1 Installations techniques et machines	11 789 550	1 981 699	351 415	501 090	12 918 744	6 833 539		978 981		336 955		7 475 565	0	5 443 179
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 873 069	212 553			2 085 622	1 446 869		103 963				1 550 832	0	534 790
2.3 Acomptes versés	7 269	6 589	1 285		12 573	0						0	0	12 573
	13 669 888	2 200 841	352 700	501 090	15 016 938	8 280 408	0	1 082 944	0	336 955	0	9 026 397	0	5 990 541
3. Placements														
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	27 157 901	495 600	156 000		27 497 501	13 597 023		438 584				14 035 607	0	13 461 894
3.2 Placements dans les entreprises liées	21 379 877	925 000	0		22 304 877	0	0	0	0	0	0	0	0	22 304 877
3.2.1 Parts	21 379 877	925 000			22 304 877							0	0	22 304 877
3.2.2 Bons et obligations												0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts												0	0	0
3.3.2 Bons et obligations												0	0	0
3.4 Autres placements financiers	171 605 240	170 933 604	153 459 308		189 079 536	0	2 851 636	0	1 278 753	0	0	0	4 130 389	184 949 147
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	49 995 568	93 270 735	89 496 978		53 769 325		2 851 636		1 278 753			0	4 130 389	49 638 936
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	60 637 563	27 000 000	12 916 710		74 720 853							0	0	74 720 853
3.4.3 Prêts hypothécaire	0											0	0	0
3.4.4 Autres prêts	120 910	89 358	120 910		89 358							0	0	89 358
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	60 851 199	50 573 511	50 924 710		60 500 000							0	0	60 500 000
3.4.6 Autres	0				0							0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	1 844 040	515 963	1 844 040		515 963							0	0	515 963
3.6 Placements des contrats en UC	0											0	0	0
	221 987 059	172 870 167	155 459 349	0	239 397 878	13 597 023	2 851 636	438 584	1 278 753	0	0	14 035 607	4 130 389	221 231 881
TOTAL:	241 911 149	175 286 901	155 860 321	501 090	260 836 640	26 527 945	2 851 636	2 058 980	1 278 753	385 227	0	28 201 698	4 130 389	228 504 553

Annexe n°9

Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2015

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	27 497 501	13 461 894	13 461 894	3 709 655
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	8 154 455	8 153 965	8 153 965	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	47 755 973	43 670 860	43 670 860	-
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	14 539 643	14 530 682	14 530 682	-
Autres parts d'OPCVM	5 624 131	5 588 306	5 588 306	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	74 720 853	74 720 853	74 720 853	-
Prêts hypothécaires	0	0	-	-
Autres prêts et effets assimilés	89 358	89 358	89 358	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	515 963	515 963	515 963	-
Autres dépôts	60 500 000	60 500 000	60 500 000	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	0	0	-	-
Total	239 397 877	221 231 881	221 231 881	3 709 655

1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe n°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2015

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2011	2012	2013
Inventaire 2013			
Règlements cumulés	86 267 594	57 715 293	27 433 210
Provisions pour sinistres	31 216 587	41 545 284	66 613 737
Total des charges de sinistres	117 484 181	99 260 577	94 046 947
Primes Acquisées	95 111 088	110 377 604	124 448 450
% sinistres / primes acquises	123,52%	89,93%	75,57%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2011	2012	2013	2014
Inventaire 2014				
Règlements cumulés	95 657 021	67 145 917	46 431 815	30 946 494
Provisions pour sinistres	19 468 253	31 779 359	40 944 276	62 652 036
Total des charges de sinistres	115 125 274	98 925 276	87 376 091	93 598 530
Primes Acquisées	95 111 088	110 377 604	124 448 450	129 623 203
% sinistres / primes acquises	121,043%	89,624%	70,211%	72,208%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
Inventaire 2015					
Règlements cumulés	100 564 999	74 551 153	55 623 548	46 789 793	30 353 055
Provisions pour sinistres	13 102 851	20 912 957	30 041 254	37 838 180	61 166 266
Total des charges de sinistres	113 667 850	95 464 110	85 664 802	84 627 973	91 519 321
Primes Acquisées	95 111 088	110 377 604	124 448 450	129 623 203	128 416 712
% sinistres / primes acquises	119,511%	86,489%	68,836%	65,288%	71,267%

Annexe 11: Ventilation des charges et des produits des placements pour l'assurance NON-VIE

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles		123 382	123 382	
1.2 Parts et actions de société immobilière			-	
	0,000	123 382	123 382	-
2. Participations			-	
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		2 436 911	2 436 911	36 177
2.2 Emprunts obligataires		1 422 218	1 422 218	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		3 665 106	3 665 106	1 898 270
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		941 424	941 424	222 330
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		201 990	201 990	127 200
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		86 052	86 052	-
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 312 972	4 312 972	
2.8 Contrats en unités de comptes			-	
2.9. Autres		5 629	5 629	1 131 120
	0,000	13 072 301	13 072 301	3 415 096
3. Autres placements			-	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)		533 965	533 965	932 345
Total	0,000	13 729 649	13 729 649	4 347 442
Intérêts			-	
Frais externes			-	
Autres frais			-	
Total charges des placements	0,000	-	-	

Annexe n°12

Résultat technique par catégorie d'assurance Vie jusqu'au 31/12/2015*(Exprimé en Dinars tunisiens)*

	Contrats Mixte	Contrats décès	Montant
Primes acquises	160 112	2 498 900	2 659 012
Charges de prestations	(63 098)	(452 631)	(515 729)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	(264 128)	115 328	(148 800)
Solde de souscription	(167 114)	2 161 597	1 994 483
Frais d'acquisition	-	(243 953)	(243 953)
Autres charges de gestion nettes	-	(139 517)	(139 517)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	(383 470)	(383 470)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	5 404	22 696	28 100
Participation aux résultats	(69 326)	(28 988)	(98 314)
Solde Financier	(63 922)	(6 292)	(70 214)
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	(94 609)	(94 609)
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	(20 520)	(20 520)
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	50 466	50 466
Commissions reçues des réassureurs	-	(15 787)	(15 787)
Solde de réassurance	-	(80 451)	(80 451)
Résultat technique	(231 036)	1 691 384	1 460 348

Annexe n°13

Résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie jusqu'au 31/12/2015

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Automobile	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité civile	Risque agricole	Autres dommages aux biens	Assistance	Accidents corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	Accidents de travail	Protection juridique	Acceptation	Montant
Primes acquises	49 496 632	11 288 042	13 955 075	959 027	3 048 688	552 960	9 295 650	6 277 270	3 441 433	26 443 810	1 828 590	-	2 616 665	(787 130)	128 416 712
Primes émises	49 624 422	10 833 091	14 293 976	1 042 997	3 055 632	559 954	9 785 905	6 431 638	3 440 457	26 405 134	1 831 147	-	2 626 057	898 871	130 829 282
Variation des primes non acquises	(127 791)	454 951	(338 901)	(83 970)	(6 944)	(6 994)	(490 255)	(154 368)	976	38 676	(2 557)	-	(9 393)	(1 686 001)	(2 412 570)
Charges de prestations	(43 435 002)	(2 347 183)	(3 200 876)	(460 237)	(1 364 456)	(463 888)	(2 874 161)	(88 878)	(198 867)	(22 247 516)	(149 137)	(244 117)	(2 358 444)	3 358 329	(76 074 433)
Prestations et frais payés	(45 961 152)	(1 435 242)	(2 145 591)	(122 205)	(1 220 033)	(317 145)	(2 124 060)	(89 011)	(221 460)	(22 011 516)	(483 805)	(270 313)	(2 358 444)	312 171	(78 447 807)
Charges des provisions pour prestations diverses	2 526 150	(911 941)	(1 055 285)	(338 032)	(144 423)	(146 743)	(750 101)	133	22 593	(236 000)	334 668	26 197	-	3 046 159	2 373 374
Solde de souscription	6 061 630	8 940 859	10 754 199	498 790	1 684 232	89 072	6 421 489	6 188 392	3 242 566	4 196 294	1 679 453	(244 117)	258 220	2 571 199	52 342 279
Frais d'acquisition	(8 309 788)	(1 642 098)	(3 640 411)	(376 510)	(927 675)	(154 162)	(1 848 788)	(1 281 841)	(887 268)	(2 196 352)	(512 156)	-	(427 522)	312 265	(21 892 306)
Autres charges de gestion nettes	(4 622 999)	(770 096)	(1 753 402)	(123 415)	(312 749)	(45 324)	(770 252)	(582 224)	(306 854)	(1 458 464)	(230 446)	-	(199 687)	(26 745)	(11 202 657)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	(12 932 787)	(2 412 194)	(5 393 813)	(499 925)	(1 240 424)	(199 486)	(2 619 040)	(1 864 065)	(1 194 122)	(3 654 816)	(742 602)	-	(627 209)	285 520	(33 094 963)
Produits nets des placements	4 991 691	172 257	721 623	123 545	301 713	32 969	344 336	54 013	79 298	135 310	75 527	126 735	29 779	72 046	7 260 843
Participations aux résultats	119 520	(606 766)	(37 149)	-	(14 742)	-	(50 521)	-	-	(890 184)	-	-	-	12 721	(1 467 121)
Solde Financier	5 111 211	(434 509)	684 474	123 545	286 971	32 969	293 815	54 013	79 298	(754 874)	75 527	126 735	29 779	84 767	5 793 722
Part des réassureurs dans les primes acquises	(10 696 065)	(7 014 763)	(12 084 909)	(1 000 304)	(405 469)	(449 559)	(1 822 031)	(3 811 937)	(214 910)	(112 030)	(1 545 296)	-	-	-	(39 157 274)
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 861 201	450 008	2 426 815	85 463	420 149	214 161	397 945	226 884	51 734	-	414 727	-	-	-	9 549 087
Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 103 796	458 201	794 836	20 677	(1 062 247)	36 498	1 141 520	(316 972)	43 004	(143)	(245 839)	-	-	-	4 973 332
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	126 646	407 682	8 825	-	16 397	(24 612)	73 548	-	-	38 408	-	-	-	646 894
Commissions reçues des réassureurs	1 400 037	894 714	3 347 628	259 098	1 680	127 723	505 730	1 444 550	51 302	-	387 787	-	-	-	8 420 251
Solde de réassurance	(331 031)	(5 085 194)	(5 107 948)	(626 241)	(1 045 887)	(54 780)	198 552	(2 383 927)	(68 870)	(112 173)	(950 213)	-	-	-	(15 567 710)
Résultat technique	(2 090 977)	1 008 962	936 912	(503 831)	(315 107)	(132 225)	4 294 816	1 994 413	2 058 873	(325 569)	62 165	(117 382)	(339 209)	2 941 485	9 473 328

Annexe n°14

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Exercice				
	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)</i>					
<i>* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)</i>					75 784
<i>* Variation de la provision pour participation aux bénéfices</i>					28 988
<i>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)</i>					
<i>*Provisions mathématiques moyennes</i>					
<i>*Montant minimum de participation</i>					
<i>*Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB</i>					

Annexe n°15

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie*(Exprimé en Dinars tunisiens)*

		Montant
Primes Acquises	PRV11	2 659 012
Charges de prestations	CHV11	(515 729)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions tec	CHV12+CHV21	(148 800)
Solde de souscription		1 994 483
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	(243 953)
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	(139 517)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(383 470)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	28 100
Participation aux résultats	CHV3	(98 314)
Solde Financier		(70 214)
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_2°Colonne	(94 609)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_2°Colonne	(20 520)
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_2°Colonne	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_2°Colonne	50 465
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_2°Colonne	(15 787)
Solde de réassurance		(80 451)
Résultat technique		1 460 348

Annexe n°16

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquises		128 416 712
Primes émises	PRNV11	130 829 282
Variation des primes non acquises	PRNV12	(2 412 570)
Charges de prestations		(76 103 660)
Prestations et frais payés	CHNV11	(78 477 034)
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12-CHNV2	2 373 374
Solde de souscription		52 313 052
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	(21 892 306)
Autres charges de gestion nettes	NV43+CHNV5+PRNV2	(11 202 657)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(33 094 963)
Produits nets des placements	PRNT3	7 260 843
Participations aux résultats	CHNV3	(1 437 894)
Solde Financier		5 822 949
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV12 _ 2°Colonne	(39 157 274)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	9 549 087
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	4 973 332
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		646 894
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	8 420 251
Solde de réassurance		(15 567 710)
Résultat technique		9 473 328

GAT ASSURANCES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de GAT ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de GAT ASSURANCES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **68 033 631** dinars, y compris un résultat bénéficiaire s'élevant à **9 301 193** dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de GAT ASSURANCES ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations comptables données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 06 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

GAT ASSURANCES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2015

Votre conseil nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015:

- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de gestion d'actifs et d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI). La charge facturée à GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2015 s'élève en TTC à 27.537 Dinars.
- Suite à l'opération de transfert de portefeuille vie de GAT ASSURANCES à GAT VIE, GAT ASSURANCES a transféré à GAT VIE un complément de provisions technique pour un montant net de 108.322 Dinars. Ce complément correspond à des primes acquises et non émises pour un montant de 210 469 Dinars et des primes à annuler pour un montant de 102.147 Dinars non transférés en 2014.
- GAT ASSURANCES a réglé des sinistres vie, survenus postérieurement à la date du transfert de portefeuille vie de GAT ASSURANCES à GAT VIE, pour un montant de 137.302 Dinars, ce montant a été refacturé à GAT VIE.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2015 s'élève à 330.010 Dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 105.818 Dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de

ASTREE respectivement pour 15.569 Dinars et 16.341 Dinars. Ces montants ont été refacturés à l'identique.

- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 598.697 Dinars et 15.257 Dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2015.
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 51.006 Dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie).
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au titre de l'exercice 2015 s'élève respectivement à 44.981 Dinars et 13.151 Dinars.
- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT. Ces comptes présentent des soldes compensés débiteurs au 31/12/2015 pour respectivement 958.510 Dinars, 72.569 Dinars et 13.700 Dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2015 s'élève à 8.888 Dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC en 2015 est de 24.433 Dinars pour le local du centre d'expertise et 14.553 Dinars pour le local loué pour le centre de repli. Outre les charges de location, GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES les frais de Syndic pour 360 Dinars.
- GAT ASSURANCES a refacturé à ses filiales GAT IMMOBILIER et GAT VIE le montant des frais téléphoniques supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2015 à 1.414 Dinars pour GAT IMMOBILIER et 1.982 Dinars pour GAT VIE.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat de travail du 01/07/2009 tel que modifié par les avenants du 01/07/2013 et du 19/02/2015. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une assurance maladie du Groupe GAT prévue par la convention collective des assurances, du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance à effet du 01/07/2009, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit et des Risques de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en dinars	PDG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	328 048	15 526	72 000	80 000
Avantages à long termes	11 028			
Avantages en nature	53 233			
Total	392 309	15 526	72 000	80 000

Les jetons de présence de l'exercice 2014 s'élevant à 48.000 Dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration et 24.000 Dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO des actionnaires du 30/04/2015. Ces jetons de présence ont été servis courants le mois d'Août 2014. Cette même assemblée Générale décide d'allouer les mêmes montants de jetons de présence au titre de 2015 et dans les mêmes conditions.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 06 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine